

LA LAÏCITÉ, VUE D'EN FACE

LA LAÏCITÉ À LA FRANÇAISE a été élaborée dans un contexte polémique avec l'Église. Le dossier scolaire durant ce XX^e siècle a été fréquemment le symbole de cet affrontement. Les conditions actuelles d'une éthique de l'homme appellent à une laïcité de responsabilité, à un débat où le christianisme et l'Église peuvent apporter leur contribution morale.

27

Pour être rude, ce titre est lourd d'une histoire. Celle du XIX^e siècle et du début du XX^e en France, quand la lutte entre les courants laïques et les catholiques a été vive, l'agressivité de forces opposées telle que des blocs idéologiques se sont constitués, que des stratégies concurrentes se sont construites pour garder ou acquérir le pouvoir. Comme souvent, ces affrontements s'exprimaient en termes binaires de progrès et de conservation, de science et d'obscurantisme, pour les uns ; d'anarchie et de sécurité, d'immoralité et de fidélité, pour les autres. Et, pour finir, le débat cosmogonique entre le bien et le mal, entre les droits de Dieu et les droits de l'homme.

Cette radicalisation du combat laïque ne pouvait venir que d'une peur. Celle qu'exprime clairement Paul Bert dans son discours sur la liberté de l'enseignement à la Chambre des députés, le 5 juillet 1879 ; il évoque, à propos des jésuites, « la domination du monde civil par le monde spirituel ». Et il en déduit : « Car s'ils parvenaient à s'emparer du pouvoir, c'en serait fait de la liberté publique, c'en serait fait de ce que nous avons de plus cher. Voilà le péril¹. »

1. Paul Bert, *Le Cléricalisme*, questions d'éducation nationale, Paris, Armand Colin, 1900, p. 239.

En d'autres termes, le député de l'Yonne craint le retour du pouvoir clérical et l'imposition de normes ou de valeurs dont la liberté conquise à la Révolution ferait les frais. Perdre cet espace de liberté de pensée serait un recul par rapport au progrès politique dont la société moderne, s'exprimant dans la laïcité de l'État et la démocratie, a fait son emblème de dignité dans la tolérance. Ce qui laisse entendre que l'adversaire ne reconnaît ni la liberté ni la dignité de l'homme et use d'intolérance.

Mais Paul Bert, en opposant le civil et le spirituel, désigne le pouvoir et sa conquête comme le terrain même du combat. En sorte que tout se ramène à un conflit entre la démocratie et la théocratie, les libéraux et les cléricaux. En particulier, les jésuites d'alors, longues mains du pape, sont les protagonistes de la menace. Plus que des idées ou des valeurs, ce sont des hommes et leurs tactiques qui sont ici dénoncés.

28 Propos d'hier ? Ce n'est pas si sûr. De nos jours encore, il est question de guerres de religions et d'un renouveau de ces affrontements radicaux à propos de l'intégrisme, musulman ou autre, des terrorismes divers et des purifications ethniques. Récemment, un ministre parlait de guerres de religions à propos des musulmans de Bosnie et des orthodoxes serbes – dont 2 % seulement seraient baptisés ; Hitler l'était, mais on ne peut dire qu'il menait l'extermination des juifs au nom de la foi chrétienne, puisqu'il se référait à la race comme critère de séparation des bons et des mauvais.

Mais en amont des propos de Paul Bert, remarquons que ses allusions au pouvoir spirituel visent ce qu'on appelle la théocratie, la domination de l'État par l'ordre religieux et la soumission contrainte des citoyens par les clercs du culte catholique. Ce modèle a prévalu, non sans difficultés, au Moyen Âge ; Saint Louis toutefois savait déjà la distinction des responsabilités, que son petit-fils Philippe le Bel inscrivait dans le droit. L'émancipation juridique devançait de loin celle des instances politiques et les luttes d'influence entre clercs et laïques ne datent pas du XIX^e siècle. Rappelons « la religion de Rabelais », selon Lucien Febvre.

Les débats autour de la constitution civile du clergé, en 1789, opposés à ceux de la Déclaration des droits de l'homme manifestent bien la difficulté à penser en dehors du schème théocratique. Dans le premier cas, la « fonctionnarisation du clergé », son inscription dans l'appareil d'État, illustre cette propension à intégrer le « monde spirituel » dans le « monde civil » ; dans le second cas, celui de la Déclaration des droits de l'homme, il était question de la liberté individuelle du citoyen comme fondement d'une liberté religieuse privée et d'une liberté démocratique

publique. Les deux démarches sont contraires, mais il a fallu les conflits du XIX^e siècle pour tenter une clarification des domaines.

Le problème est d'actualité, en particulier dans les pays de l'Est. Après le communisme, une parenthèse douloureuse, certains veulent retrouver l'harmonie précédente en ces régions où l'équivalent d'une révolution à la française n'avait pas remis en cause l'ordre établi. « La Russie sera sauvée par les moines », entendais-je affirmer à Saint-Petersbourg il y a deux ans par des intellectuels chrétiens. Il n'est pas sûr que le communisme, sur ce point, ait favorisé une sortie de la théocratie ; ne l'a-t-il pas récupérée à son avantage sous une forme séculière ? Par retour, il était amené à en pratiquer les déviances les plus aberrantes en matière de droits de l'homme : l'excommunication dans les goulags, l'inquisition par ses polices, le dogmatisme par la censure de toute liberté d'expression.

Pourtant, il faut le souligner, la distinction des pouvoirs est traditionnelle dans la Bible ; prêtres, prophètes et rois ont chacun leur mission particulière. Jésus a lutté contre le rêve de ses apôtres voulant rétablir, à leur profit, le royaume d'Israël, et lui-même a souligné la nature uniquement spirituelle de sa mission. Il faut donc prendre davantage en compte les méandres de l'histoire et l'inscription du christianisme dans les sociétés du haut Moyen Âge, pour rendre compte de la confusion des domaines et des rôles. D'excellentes études ont approché ce phénomène dans la constitution des nations. La Réforme elle-même – *cujus regio, ejus religio* – s'est construite selon cette référence, malgré son insistance sur la foi et le libre examen.

Notre question sur la laïcité prend alors une nouvelle formulation dans le contexte de la modernité. Si la société est de fait pluraliste, l'acte de foi personnel peut-il avoir une expression publique et donc une influence sociale ? Le libéralisme, né au lendemain des guerres de religions, tendait à évacuer les convictions et les morales du champ de l'économie d'abord, puis de la politique ensuite pour maintenir la paix sociale. Les droits de l'homme devaient être conquis à l'encontre de la formulation traditionnelle des droits de Dieu. Ceux-ci, tout comme les exigences morales, devaient être tenus en marge de la vie publique ; sources de division, ils fragilisaient la société, obstacles à la raison et au progrès scientifique, ils ne devaient exercer leur influence que sur les consciences consentantes, et devaient être réduits aux croyances, aux sentiments et aux inclinations particulières. L'autorité publique était alors fondée non sur le droit divin, mais sur le libre cours des opinions de la majorité des citoyens. La souveraineté était du ressort du peuple,

la liberté et la raison régissaient au mieux les destins des hommes et des nations.

L'ÉCOLE, POMME DE DISCORDE

30 Pierre Bourdieu, dans les années soixante-dix, a bien analysé la fonction de l'école comme instance de « reproduction » de la société. Dans cette perspective, il était naturel que les institutions d'enseignement deviennent le lieu privilégié d'affrontements entre les pouvoirs civils et spirituels. Pour les uns, l'éducation de la nation devait transmettre les valeurs et les pratiques qui avaient donné au pays sa tradition, son âme et ses devoirs religieux ; pour les autres, elle devait initier l'enfant et le jeune à l'esprit critique, à la rationalité et au progrès scientifique. Le combat de la laïcité, pour les uns, devenait l'affrontement entre l'obscurantisme et la science ; pour les autres, un conflit entre l'esprit de tradition et l'athéisme de la production. Les diatribes de Paul Bert sur l'enseignement religieux du XIX^e siècle en sont un exemple : « Le clergé ne veut pas de l'instruction largement répandue, qui fortifie la raison, donne de la solidité au jugement, dissipe les crédulités, les superstitions, l'ignorance. Il repousse la lumière parce qu'elle émancipe et qu'il ne veut ni de la liberté, ni de la justice pour tous¹. »

Faut-il le souligner ? Ce procès intenté à l'école catholique est d'abord moral, y compris dans son refus de la religion. Ses valeurs d'altruisme, de liberté et d'esprit critique sont des exigences de « droit naturel », dit-il. C'est sur ce terrain de l'éthique, tant personnelle que sociale, qu'il entend défendre l'autonomie et le rôle d'une éducation nationale en dehors de l'autorité de l'Église, dont il conteste le monopole à ce sujet.

Or, de nos jours, les mutations du système scolaire, public et privé, ont rendu l'enseignant particulièrement discret. Accaparé par le transfert de connaissances techniques et de messages opérationnels, particulièrement en ces années de chômage, il est urgent de se demander où l'éducation de l'homme s'opère. L'école n'a plus le monopole de la morale, pas plus que la famille, dans une société où les moyens de communication envahissent, par la télévision notamment, l'esprit des enfants. Elle peine à maintenir l'esprit critique, quand l'on voit des chercheurs de haut niveau attendre, des sectes, les croyances et les

1. *Ibid.*, p. 314.

convictions que leur formation ne leur a pas apportées. Or l'intelligence de la foi elle-même appelle l'esprit critique pour faire jaillir des questions spirituelles dans la kermesse idéologique des crédulités scientistes ou supra-naturelles diffusées quotidiennement.

Alors, notre question rebondit ; la laïcité aujourd'hui dans l'école n'assure plus la reproduction de la morale humaniste du XIX^e siècle, elle est souvent un neutralisme qui laisse libre cours à l'utilitarisme ou au matérialisme fonctionnel du XX^e siècle. Mais sur quelles sortes de valeurs l'école peut-elle compter, à la fois dans la famille et dans la nation, pour définir l'horizon éducatif de nos institutions d'enseignement ?

LA LAÏCITÉ FACE À NOS RESPONSABILITÉS MORALES

Il ne faut pas croire pour autant que la peur d'une stratégie théocratique de la part de l'Église soit pour autant éteinte. Il a suffi que Jean-Paul II, dans son encyclique *L'Évangile de la vie*, parle de la prédominance de la loi morale sur la loi civile et de l'objection de conscience, pour que des réflexes craintifs s'expriment. Des voix se sont élevées, y compris chez les catholiques, pour affirmer l'indépendance du législateur par rapport aux convictions privées et aux morales particulières. La majorité dans ses opinions faisant loi en démocratie, il s'en suivrait, dit-on, que l'État devrait refléter les mœurs de la partie la plus importante de la nation. Mais, fait remarquer le pape, les mentalités sont elles-mêmes dominées par les médias, dont l'influence est omniprésente, et le pouvoir n'est contrôlé par personne. Les mythes de l'ouverture, du libéralisme et de la permissivité sont-ils fondateurs de normes éthiques ou destructeurs de la dignité et de la liberté de l'homme ? Autant de questions génératrices d'incertitudes et d'angoisses morales.

Certes, nous sommes objectivement dans une situation où les références sont plurielles et leurs fondements incertains. Mais l'État, en ces domaines, peut-il s'abstenir de légiférer ? La prison et la peine de mort, les interventions sur le patrimoine génétique, le traitement des flux migratoires, le chômage des jeunes et l'insertion professionnelle, l'euthanasie et l'interruption volontaire de grossesse, la répression de la violence et des trafics de drogue..., autant de lieux où la régulation de la vie publique engage des références éthiques. Le législateur ne peut s'en tenir à la seule détermination d'un équilibre d'intérêts selon une neutralité éthique. Qui ne le voit à propos des régimes fiscaux concernant la famille et le soutien d'une institution stable pour le bien des enfants ? Refuser d'intervenir, pour l'État, au nom du libéralisme, serait

donner, en fait, la faveur à des courants déstabilisants. En retour, la nation elle-même détruirait ses liens, et l'individualisme des pratiques multiplierait les ruptures dans le tissu national.

32 Disons-le clairement. Les affrontements entre laïques et cléricaux, entre les partisans du libéralisme d'avant-garde et les tenants d'une conservation de la morale sont fallacieux ; ils ne doivent pas nous cacher l'autre débat, celui d'une responsabilité sociale de tous par rapport à l'avenir spirituel et moral, tant des adultes que des jeunes. L'évolution de l'école que nous venons d'évoquer n'est que le reflet d'une incertitude éthique de la société. Il serait hypocrite d'en faire porter le poids aux seuls enseignants. Certes, la tolérance et l'esprit critique sont des valeurs éthiques de la laïcité ; tous, nous en bénéficions. Mais elles ne peuvent à elles seules constituer un objectif définitif pour la nation, en particulier pour la formation des nouvelles générations. Les mutations techniques qui se profilent à l'horizon du XXI^e siècle demandent plus ; elles rendent nécessaire un débat sur les finalités de notre existence comme communauté nationale. Celles qui fondent notre identité commune.

Or celle-ci est remise en cause par les développements de l'économie – le chômage en particulier et son internationalisation – et les nouvelles dépendances politiques, celles de l'Europe ou du « G 7 », par exemple. Par là même, le débat moral s'inscrit à l'horizon comme l'une des données essentielles des tâches démocratiques. Les sujets qui divisent et les options qui passionnent, pour être des questions de pouvoir, sont d'abord des interrogations sur le sens et les références de nos institutions. La neutralité silencieuse, tout autant que la conservation prétentieuse, nous sont interdites, en ceci que l'angoisse et la peur font le lit des sectes et des récupérations totalitaires, y compris à couverture religieuse. Il faut avoir quelque peu connaissance des productions intégristes de toutes natures pour comprendre que leurs raidissements en volonté de puissance sont d'abord des mécanismes d'autoprotection. Au nom de convictions érigées en « ligne Maginot » de la vertu ou de la vérité, ces courants perçoivent la fragilité de nos identités dans les flots de permissivité et de libéralisme dont les médias se font les prophètes. Il n'est pas jusqu'au terrorisme qui ne s'appuie sur cette liquéfaction intérieure de nos « vérités ». Ce débat nous concerne tous ; il nous faut en parler si nous ne voulons pas traiter les urgences du XXI^e siècle dans les termes conflictuels du XIX^e. Ce que nous avons fait trop souvent, en particulier à propos de l'« affaire des foulards ».

LA LAÏCITÉ DANS LES CONFLITS DES CULTURES

Nous avons souvent une conception simpliste, voire aristocratique, des cultures. Il y aurait la culture – classique, humaniste, européenne – et des sub-cultures ; celles-ci, à l'usage d'une périphérie, ne seraient que les banlieues dégradées ou des candidats en liste d'attente par rapport aux traversées nobles de la vérité. En fait, on ne peut dire, par exemple, qu'il y ait une culture européenne, mais un mixage permanent d'apports grecs, romains, juifs, chrétiens, celtes, malaxés dans la modernité d'un savoir rationnel, scientifique et technique. Ces compositions aux multiples visages se déclinent au gré des lieux et du temps. En cette fin du XX^e siècle, par les moyens de communication sociale, les stéréotypes socioculturels, et en particulier les modèles technologiques, se mondialisent ; il n'est que de regarder les schémas d'aménagement et d'urbanisation, les formes d'hôtellerie ou les modèles de véhicules pour s'apercevoir de l'imposition des types européens et américains de comportement, et des réactions de refus ou de récupération de ces images culturelles. En effet, mentalités et visions du monde ne coexistent pas dans la paix d'une juxtaposition au nom de la pureté d'une identité, elles se combattent, puis se lient, se négocient et s'excluent. Le pluralisme culturel, c'est d'une façon ou de l'autre le conflit et, nous le savons depuis trente ans, souvent la violence. Les guerres d'indépendance furent culturelles avant d'être militaires ou politiques. Nous n'avons pas su le voir assez tôt.

33

C'est sur ce champ de batailles culturelles qu'intervient le débat sur la laïcité. Certes, le marxisme matérialiste était laïque par définition, et tout autant que le libéralisme, il définissait la religion comme une affaire privée, fût-elle regardée comme le reste dérisoire et rétrograde d'un âge ancien. Réprimés dans leur expression publique, les cultes étaient tolérés comme sentiments privés. L'effacement de ce matérialisme historique a mis au jour des continents d'identité spirituelle, provoquant parfois des violences irrationnelles précédemment gelées sous la froideur du centralisme démocratique et l'aveuglement du matérialisme historique.

Après l'uniformité, nous découvrons les diversités de la concurrence morale et spirituelle, celle où s'affrontent les convictions identitaires. Dire cela n'est pas original, mais c'est reconnaître le territoire actuel du débat sur la laïcité. Celle-ci ne peut rester silencieuse, crispée sur un rationalisme dogmatique ou un matérialisme indifférent, car pour signifier la responsabilité morale, tant promue par Paul Bert, elle ne peut s'en tenir

à une « théocratie » de la raison ou de la science. D'autant que celles-ci se font modestes, dans la certitude acquise de leurs zones d'ombre. Elle est sommée de rendre compte de l'humanisme qui est en elle.

Nous sommes tous renvoyés à de nouvelles investigations. Sur notre histoire séculaire et vers des préoccupations solidaires. En effet, l'humanisme laïque, bon gré, mal gré, a su bénéficier de réflexes moraux dont le christianisme avait été le vecteur durant des siècles. Cléricaux et anticléricaux étaient des frères ennemis ; s'ils s'affrontaient pour le pouvoir, ils se rencontraient en maints domaines tels que le sens de la vie et le respect de l'autre. Ils jouaient différemment sur un registre commun, tel que celui de l'intention morale.

34 De nos jours, le libéralisme éthique semble atteindre le point extrême du balancier et laisser l'incertitude dominer le jeu social. Par ailleurs, la concurrence des mœurs et des valeurs devient mondiale en ce que la pluralité des cultures s'exprime librement dans les régions les plus protégées de la planète, au point de rendre proche le plus lointain, sinon menaçant le plus différent. La laïcité, pour s'abriter derrière les droits de l'homme, reste pourtant inquiète sur son contenu. Et ces droits eux-mêmes sont interprétés de façon conflictuelle dans le monde arabe, en terre africaine ou dans les cultures asiatiques. Là où nous espérons le roc, nous trouvons les sables mouvants.

Il ne s'agit pas pour nous de rêver d'un retour en arrière, pour arrêter la modernité, ou de pleurer indéfiniment sur la dureté des temps, mais de faire face à nos devoirs. Nos responsabilités culturelles apparaissent immenses, quand la montée des peuples et de leurs cultures détrône des privilèges humanistes que nous avons crus universels et perpétuels. Qu'on le veuille ou non, nous avons, en morale comme en culture, à recevoir des autres, non seulement à tolérer la différence, mais à nous enrichir de ces capitaux venus d'ailleurs, sans pour autant transiger sur nos convictions fondatrices ; à nous entendre en termes d'échanges et non de domination.

PARTENAIRES DES MÊMES QUESTIONS

Il serait dérisoire de conclure cette réflexion par un « laïques et chrétiens, unissez-vous, même combat pour le XXI^e siècle ». L'opposition radicale du XIX^e siècle traduisait une concurrence pour le pouvoir, les uns et les autres entendaient l'emporter au nom de leurs valeurs. L'histoire du XX^e siècle, dans ses heures tragiques mêmes, a permis des échanges entre les hommes. La rationalité moderne et la tradition chrétienne ont tissé

ensemble notre identité ; et devant l'avenir culturel ou éthique des prochaines décennies, nous sommes amenés à traiter les mêmes incertitudes. Ne nous hâtons pas d'assener des réponses, mais tentons de partager nos questions. Nous ne sommes plus en face les uns les autres, nous cheminons en inventariant nos réponses. Celles-ci sont autant de richesses pour le débat, la laïcité étant soucieuse des droits de l'homme, la chrétienté préoccupée de ses fidélités. Les deux traditions ont par là des sèves communes, certes, mais elles ont aussi des devoirs semblables en termes de solidarité et de justice, ces deux visages de la dignité humaine. Nourrir et éclairer les consciences dans la liberté et la dignité est une tâche délicate, elle est la condition nouvelle de l'intelligence dans la jungle des croyances actuelles et la banalisation des valeurs en publicité. Albert Bayet écrivait en 1958 : « Le passé a trop souvent mené le combat de l'amour avec les armes de la haine. L'heure est venue de changer de méthode. Allons à la paix par la paix, à l'union par l'union¹. »

35

A ces nobles intentions, je proposerais d'ajouter le sens commun des responsabilités. L'avenir ne nous appartient pas, mais il se prépare. En particulier par l'enseignement et l'information. Dans l'entrecroisement des croyances et des passions, il est urgent d'affiner l'esprit critique, celui qui permet d'élaborer nos questions avec lucidité et intelligence. Rien n'est plus pervers à ce sujet que la polémique médiatique, diabolisant l'adversaire. Croire intelligemment ce que l'on croit, avoir la modestie de ses vérités et le sentiment de ses ignorances sont les préalables indispensables à toute responsabilité morale. Car c'est bien sur ce terrain de l'éthique personnelle et collective que s'élaborent nos réponses ; nos questions ne peuvent plus se suffire d'une invocation magnifiée de l'incertitude. En ce sens, le dialogue ne peut être l'oubli de nos identités, mais la mise en débat de nos interrogations et de nos valeurs fondamentales. Les combats pour le pouvoir occultent les véritables questions en imposant des réponses par la violence verbale.

Le catholicisme n'est pas une croyance mais une foi en Dieu, source du salut de l'homme. La dignité et la liberté de ce dernier nous importent et la Parole de l'Église se veut une pierre pour la construction de l'avenir. Certes, d'autres convictions peuvent, dans leur différence, éclairer les valeurs d'origine chrétienne, nul d'entre nous n'a le monopole d'une éthique de l'homme pour demain. Mais la fidélité chrétienne

1. Albert Bayet, *Laïcité au XX^e siècle ; pour une réconciliation française*, Paris, Hachette, 1958, p. 254.

a inventé au cours des siècles des messages qui ont contribué à l'humanisation de nos cultures. Des actes et des hommes ont traduit dans les faits les normes chrétiennes de spiritualité et de solidarité. Ces références font partie de notre tradition culturelle. A l'heure où celle-ci, après avoir connu l'affrontement avec le rationalisme moderne et les différentes formes de la technique ou de l'industrialisation, rencontre à nouveau la pluralité culturelle du monde arabe, africain et asiatique, il est nécessaire de redéfinir les voies d'une politique de l'homme. Et cela, à un niveau international.

36 Le libéralisme, je l'ai maintes fois souligné, découvre ses insuffisances et ses nécessités. Quand le terrorisme et les guerres ethniques, le chômage et les pandémies développent des sentiments d'angoisse, nous ne pouvons longtemps nous y tenir comme au dernier mot du siècle à venir. Une logique de la peur de l'autre ou de la vie peut nous sembler une bouée de sauvetage, mais en rester là serait se démettre de ses responsabilités dans une fuite en avant suicidaire. Une laïcité de responsabilité ne peut que s'enrichir de la pluralité des conceptions de l'homme, dont les peuples font leur histoire et les nations leurs raisons de vivre ensemble. L'Église est en débat, elle vit, elle aussi, de ce débat, dont l'issue n'est pas une réponse particulière, mais une finalité commune pour que l'homme soit l'homme.

R É S U M É

La laïcité à la française a été élaborée dans un contexte polémique avec l'Église. Le dossier scolaire durant ce XX^e siècle a été fréquemment le symbole de cet affrontement. Les conditions actuelles d'une éthique de l'homme appellent à une laïcité de responsabilité, à un débat où le christianisme et l'Église peuvent apporter leur contribution morale.